



MOTION

Auteur Damien Raboud, Aida Lips, Cynthia Trombert et Blaise Melly, UDC
Objet Baignades publiques en Valais : interdiction générale du burkini
Date 16/12/2022
Numéro 2022.12.560

Grenoble, France, printemps 2022, polémique et bras de fer entre le duo « associations islamiques - politiciens de gauche (principalement) » face à la Région, à l'Etat, la justice et l'opinion publique française à 73% opposée au port du maillot de bain intégral islamique (burkini) dans les piscines municipales (sondage CSA du 12 mai 2022). Les maires, directeurs de piscine et autorités locales sont sous pression et celle-ci s'amplifie chaque été de la part de personnes désirant imposer leur vêtement communautariste dans l'espace public.

En Suisse, la situation est bien évidemment autre. Elle est nettement plus apaisée. La population musulmane est moins importante et sa composition ethnoculturelle, différente. Notons aussi que, contrairement à nos voisins et amis européens, le peuple suisse a l'occasion de répondre démocratiquement; - et non sans une certaine fermeté - aux revendications des défenseurs d'un islam politique et conquérant (initiatives « contre la construction de minarets », « contre la burqa », etc.). Malgré cela, la Suisse a malheureusement aussi ses activistes et associations qui travaillent à faire de l'entrisme islamique partout, y compris dans nos lieux de baignade.

Sur RTS Info le 22 juin 2022, on peut y lire « Les piscines romandes encore divisées face au burkini et autres maillots couvrants ». - « Comme à Vevey, de nombreuses piscines municipales qui se montrent ouvertes aux maillots de types burkini ne les mentionnent pas de façon explicite, mais placent le curseur sur la question de l'hygiène: les matières des maillots et autres combinaisons de bain doivent être des tissus "agrés" pour le bain - à l'instar du lycra ou du néoprène des tenues de plongée - et propres. À ces conditions, les piscines municipales de Morges et Nyon acceptent elles aussi le burkini et autres maillots couvrants. Même son de cloche dans les principales piscines en Valais - celles de la ville de Sion, de Monthey et de Martigny. »

Le lobbyisme islamique cherche l'efficacité. Il sait se faire larmoyant quand il est minoritaire alors qu'il devient impitoyable quand il est majoritaire. « Une maman ne peut pas accompagner son enfant à la piscine si elle porte un burkini car il est interdit même aux abords des bassins », déplore Israh Beghriche, la secrétaire générale de l'Association culturelle des femmes musulmanes de Suisse (Journal « La Liberté », 18 juillet 2021).

Nous ne sommes pas de ceux qui le déplorent mais de ceux qui souhaitent tuer la polémique dans l'oeuf avant que celle-ci n'enfle et n'exaspère la population valaisanne. Nous sommes de ceux qui savent très bien, comme Engels, qu'« à partir d'un certain nombre, la quantité devient qualité ». Et surtout nous sommes de ceux qui savent que le burkini est un accoutrement islamiste, une provocation politico-religieuse qui n'a en aucun cas sa place ici.

Quant aux municipalités et gérants de piscine confrontés à la question du port du burkini, ils sont à chaque fois défiés et ne peuvent répondre à cet entrisme islamique que par des règlements totalement hypocrites sur la question, en invoquant la problématique de l'hygiène. Encore dans la Liberté de juillet 2021, nous pouvons lire : « En cas d'accident, d'autres habits qu'un maillot de bain sont une entrave au sauvetage. Si la personne accidentée doit être choquée, découper ses habits remplis d'eau entraîne une réelle perte de temps », explique Sybille Bonvin, la cheffe du Service des sports de la Ville de Genève. » On apprend dans ce même article que la cheffe de service réfléchit à aménager des horaires particuliers pour ces « groupes de femmes ». Avec ce postulat, nous souhaitons éviter ces absurdes contorsions aux responsables des piscines valaisannes..

Toujours selon ce même article, chez nos voisins vaudois, le pas a déjà été franchi. « La piscine de la Vallée de la Jeunesse réserve quelques heures aux femmes musulmanes, les dimanches après-midi. »

Israha Beghriche renchérit « Nous ne comprenons pas en quoi les burkinis dérangent. Ils sont dans la même matière que les costumes de bain, les femmes se douchent avant de le mettre et ne les utilisent que pour aller à la piscine. Interdire ce vêtement pour des questions d'hygiène est un prétexte ». Face à cette situation, les femmes qui portent ce type de vêtement renoncent à aller se baigner. Néanmoins, elles peuvent aller à Neuchâtel où la situation est différente de la plupart des villes de Suisse romande. »

Des accommodements dits « raisonnables », que nous qualifions plus volontiers de compromissions avec une forme d'islamisme politique sont également en cours à Fribourg.

Pour résumer, le port de burkini constitue un acte militant et bien souvent une provocation au service d'un islam politique. En outre, le burkini est une atteinte à l'égalité entre les hommes et les femmes, principe essentiel de nos sociétés occidentales et de notre démocratie. Une pression exercée sur les femmes de la part de leur entourage est à craindre, une interdiction permettrait par conséquent de les protéger. Enfin, notre civilisation doit s'affirmer chez elle et ne pas se vautrer dans une complaisance malsaine avec l'islamisme qui cherche à fracturer les bases de notre société. C'est ici notre vie en commun, que d'aucuns appellent « vivre-ensemble » qui doit être défendu.

Au printemps 2021, le peuple valaisan, à 58,3% a accepté l'initiative dite anti-burqa du comité d'Egerkingen malgré les craintes des milieux touristiques et économiques qui se sont avérées injustifiées. Gageons qu'il sera fier et heureux de voir que ses autorités réaffirment avec force, vigueur et détermination les valeurs de notre civilisation qui sont bafouées par le port du burkini.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui continuer de nous voiler la face en interdisant le burkini pour raison d'hygiène ou de sécurité sans avoir le courage de poser une base réglementaire ou légale afin d'interdire ce qu'il représente réellement la présence de cet accoutrement dans notre espace public. Il est hypocrite de faire appel à ce moyen détourné. Comme pour la burqa en son temps, il faut assumer d'interdire le burkini qui est un signe de soumission de la femme ainsi qu'un symbole flagrant et visible de séparatisme.

Conclusion

Face à cette insidieuse progression du communautarisme, il est aujourd'hui capital d'imposer de nouvelles règles pour notre vie commune, notamment en rappelant qu'en Valais, on a le droit d'aller se baigner sans aucune discrimination, cela dans nos piscines comme dans les points d'eau. Si se baigner est une liberté, il n'en est pas moins du devoir de l'État de combattre ceux qui aspirent à imposer l'islamisme politique dans l'espace public. Cette motion demande que le Canton légifère pour interdire le port du maillot de bain intégral islamique dans les piscines et lieux de baignade publics, qu'ils soient naturels ou aménagés.